



Recommandations et commentaires de l'Alliance Québec Animation (AQA)

Concernant les nouvelles règles de Téléfilm Canada

En guise d'introduction, nous tenons à souligner notre appréciation à Téléfilm de vouloir remettre en question son fonctionnement ainsi que ses programmes. Nous avons tous apprécié les consultations qui ont eu lieu en 2020 durant cette pandémie qui nous affecte tous. Nous considérons que dans un monde constamment en changement, il est important d'ajuster et de moderniser les méthodes de travail selon les besoins de l'industrie du film.

Nous sommes forcés de constater que certaines propositions requièrent des ajustements afin de bien répondre aux besoins du marché. Vous trouverez ci-après nos premières impressions et considérons que la création d'un groupe de réflexion industrielle à très court terme serait bénéfique à tout le processus.

Ci-dessous nous citons les recommandations de Téléfilm selon le document rendu public à l'hiver 2021 suivi de nos propres recommandations et commentaires.

#### INDICE DE RÉUSSITE

- Recommandation 1 : Abandon de l'indice de réussite comme mesure de succès du portefeuille de Téléfilm : en abandonnant cet indice de réussite, on abandonne également un indice quantifiable, vérifiable et prévisible par les producteurs et les équipes créatives. Pourquoi abandonner un outil accepté de tous ?
- Recommandation 2 : Adopter des mesures des performances distinctes pour aider à l'amélioration des programmes et la reddition de comptes. Est-ce que ces mesures de performances seront également à l'avantage de la production canadienne ?
- Recommandation 3 : Adopter deux grandes mesures de succès : l'engagement des auditoires et la résonance culturelle.
  - L'engagement des auditoires se définit en trois points :
    - Large portée / reflet des communautés / auditoires ciblés : Comment Téléfilm sera en mesure de déterminer sur sur la seule base du scénario lequel auditoire sera atteint ? Quel outil sera utilisé et partagé avec les producteurs ? Et plus particulièrement pour l'animation, un film peut joindre plusieurs auditoires localement et internationalement et ceci peut se déterminer durant sa vie commerciale. Auparavant le producteur pouvait démontrer l'intérêt du marché à même l'importance de l'avance de distribution et les préventes nationales et internationales; ce qui est aboli à même la nouvelle grille d'évaluation. L'ancien outil d'évaluation de la performance (indice de réussite) était

objectif, concret et quantifiable et été remplacé par une évaluation subjective soit « le **potentiel** de portée commerciale et les antécédents de l'équipe ».

En conclusion, il est important pour l'AQA que les principes de mesure soient clairs, fiables, objectifs et prévisibles. Sans ces caractéristiques, l'industrie de l'animation éprouvera de la difficulté à assurer son développement et sa croissance, de même que la confiance des partenaires de financement canadiens ainsi qu'étrangers lorsqu'il s'agit de distribution internationale et de coproductions internationales

#### Résonance culturelle :

- Retourne-t-on aux années où le Fonds Canadien de la Télévision (maintenant FMC) exigeait obligatoirement des éléments canadiens à l'écran ? De toutes les exigences, la notion de « contenu canadien » créatif a été celle qui a, et de loin, été la plus critiquée par les producteurs, auteurs, réalisateurs et comédiens. Le FMC a aboli ce critère il y a longtemps. Il ne doit pas réapparaître chez Téléfilm Canada.
- Au cours des consultations tenues par TFC, il nous a été dit que l'objectif n'était pas de s'immiscer dans les contenus ni de forcer des éléments canadiens dans les histoires, les personnages, les textes ou les images. Si l'objectif de Téléfilm Canada ne correspond pas à ce qui prévalait jadis au FMC, nous réitérons que cela doit être clarifié et être intégré dans le corps même des règles proposées.
- L'animation se veut un médium de communication du monde imaginaire et parfois inspiré de cultures de partout dans le monde. Brimé cette liberté d'expression serait préjudiciable pour la création dans le secteur de l'animation.
- Comment Téléfilm sera-t-il en mesure d'évaluer la contribution d'un film à l'enrichissement culturel canadien ? Comment un producteur sera-t-il en mesure de préparer sa demande de financement si les éléments d'évaluation et outils utilisés ne sont pas connus à l'avance ?
- La recommandation propose que cette résonance culturelle corresponde à un fort engagement de l'auditoire et au succès commercial, aux nominations et prix gagnés aux festivals. Quels seront les outils, balises et paramètres utilisés alors que le film n'est qu'au stade du scénario ? La notion de subjectivité du comité consultatif sera donc déterminante sur l'avenir des projets de films canadiens.
- En conclusion, dans son libellé actuel, la Recommandation 3 ne peut pas être acceptée par l'AQA en raison de
  - la perte de l'objectivité de plusieurs des critères de mesure de « large portée / reflet des communautés / auditoires ciblés » menant aux décisions d'investissement de Téléfilm Canada;
  - l'ouverture que permet la notion de « résonance culturelle » à l'influence malsaine que risque d'avoir cette règle sur la créativité, intrinsèque à la cinématographie canadienne,

notamment d'animation, qui se verrait dicter de façon pernicieuse le contenu des films et les idées qu'ils avancent.

- Recommandation 4 : abolir le volet accéléré du programme de production : nous ne nous opposons pas à cette recommandation
  
- Recommandation 5 : abolir le calcul de pointage des compagnies de production qui servait à déterminer l'admissibilité au volet accéléré en production et au volet automatique en développement :
  - Tel qu'indiqué à la recommandation 4 nous ne nous opposons pas à l'abolition du volet accéléré.
  - Toutefois pour le développement, le calcul de pointage utilisé les années passées nous apparaissait comme une méthode appropriée. Veuillez-vous référer à nos autres commentaires dans la section PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT, concernant la recommandation sur le mode de calcul du pointage déterminant l'admissibilité d'un producteur.
  
- Autres commentaires : Téléfilm n'a pas sollicité de commentaires concernant certains points de son nouveau programme d'aide à la production mais nous souhaitons prendre cette opportunité pour faire valoir notre opinion sur certaines modifications :
  - L'abolition de la valeur du marché de la nouvelle grille d'évaluation nous semble injustifiée et doit être réintégrée;
  - L'ajout d'un comité consultatif externe aura comme effet d'augmenter la durée d'analyse à 16 semaines et à éloigner les membres de la direction de Téléfilm de la décision d'attribution des fonds, ce qui engendrera un arrêt des échanges riches et pertinents entre la direction et les producteurs et créateurs. On fragilise le concept de partenariat entre Téléfilm et l'industrie du film.
  - Considérant qu'une copro minoritaire doit avoir plus de 60% de son financement en place au moment de sa demande, un délai de 16 semaines est voué à l'échec et nuira à l'industrie. En effet lors du dépôt à Téléfilm, les autres financements étrangers en place ne permettent pas d'attendre un si long délai. Et une fois Téléfilm en place, les demandes aux autres fonds, diffuseurs ou partenaires financiers canadiens (qui exigent que l'investissement de Téléfilm soit en place avant de déposer une demande) allonge le délai de clôture du financement du film.
  - Lors des consultations préalables, il a été évoqué par Téléfilm que la priorité de l'octroi des fonds irait aux productions 100% canadiennes et qu'en deuxième lieu seraient considérés les coproductions majoritaires canadiennes et les coproductions minoritaires canadiennes (sans réserver un budget pour ces dernières). Considérant que les films d'animation sont des productions à haut budget il est souvent requis d'avoir recours à la coproduction comme outil de financement afin de palier au % inférieures des investisseurs culturels canadiens

en comparaison aux films de fiction 100% canadiens. Ceci est également contraire aux efforts de promotion que Téléfilm déploie pour la coproduction lors des grands évènements internationaux et à la récente association de Téléfilm à Eurimages.

- Nos recommandations concernant les autres aspects du PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION sont :
  - Les coproductions d'animation majoritaires doivent être évaluées à même les films 100% canadiens comme cela était la pratique antérieure;
  - Qu'une réserve budgétaire soit faite pour les coproductions minoritaires;
  - Que le délai de 16 semaines soient ramené à 8 semaines pour les 100% canadiens et les coproductions majoritaires;
  - Que le délai pour les coproductions minoritaires soit d'au plus 6 semaines.
  - D'abolir le comité consultatif.

#### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

- Recommandation 1 : introduire un nouveau volet préqualifié de financement afin d'élargir l'accès à un financement prévisible :
  - Élargir l'accès : nous ne sommes pas contre l'aspect vertueux d'élargir l'accès au fonds de développement, toutefois la réduction du plafond fait en sorte que le nombre de projets pouvant être développés par une seule et même entreprise est grandement réduit et a pour effet d'augmenter le risque lié aux étapes de développement devant mener ultimement à la production d'un film. Autrement dit, un producteur pouvait compter développer 2 films d'animation avec son enveloppe pour finalement en produire un alors qu'avec le nouveau plafond ne permettra de développer qu'un seul projet, réduisant le potentiel de réussite de mise en production. Il est à noter que le développement de films d'animation doit comprendre au-delà d'un scénario, une bible graphique et voir même un scénarimage du film. La fermeture du fond Greenberg vient encore mettre plus de pression sur le développement et l'aide venant de Téléfilm.
  - Notion de prévisibilité : l'outil utilisé pour déterminer l'enveloppe d'un producteur est prévisible pour Téléfilm mais pas pour le producteur. Et ce au contraire de l'ancienne méthode de calcul.
  - En conclusion, l'AQA s'attend à ce que ces nouvelles mesures nuisent à l'industrie canadienne de la production du cinéma d'animation.
- Recommandation 2 : Sortie d'au moins un long métrage soutenu en production par Téléfilm au cours des 3 dernières années pour être admissible au volet préqualifié de financement :
  - L'animation requiert 2 années de production et cette exigence d'un film sorti au cours des 3 dernières années est discriminatoire face aux enjeux de production d'un film

d'animation. Nous recommandons que Téléfilm utilise le même critère que la SODEC, soit 6 années au lieu de 3, à tout le moins pour l'animation.

- Nous sommes inquiets du positionnement des producteurs québécois et plus particulièrement ceux en animation compte tenu du manque de financement mise à la disponibilité de Téléfilm (Québec) lors des exercices 2019-2020 et 2020-2021 et de ses effets sur le déclenchement des projets.
- Recommandation 3 : établir le classement des compagnies admissibles au volet préqualifié en comparant la somme du ratio de succès d'engagement des auditoires de leurs films financés par Téléfilm sortis au cours des 6 dernières années.
  - Ratio d'engagement : nous questionnons la nécessité de changer l'outil de calcul. Le nouvel outil proposé soulève de nombreuses questions :
    - Pourquoi limiter le calcul aux films seulement financés par Téléfilm alors que certains films auraient réussi leur financement malgré la non-contribution de Téléfilm ?
    - Les préventes, les avances de distribution et les GAP ne font pas partis du calcul alors que ceux-ci se transformeront en engagement d'auditoires par le biais de leur exploitation. Ceux-ci sont souvent requis dans des structures de financement de films d'animation ou Téléfilm et les autres bailleurs de fonds canadiens ne sont pas en mesure de compléter adéquatement le financement du film.
    - Les revenus internationaux des coproductions majoritaires devraient être calculées à 100% car les auditoires demeurent atteints quel que soit le % de copro ou de revenus.
    - Par ailleurs les traités signés et gérés par Téléfilm octroient à toutes les coproductions une valeur de 100% de contenu canadien, pourquoi alors n'accorder qu'une valeur réduite à l'engagement des auditoires (traduites en revenus dans le calcul du ratio).
    - De plus la méthode de calcul utilisé vient désavantager les films à gros budgets. La notion de la hauteur de l'investissement de Téléfilm devrait être considéré plutôt que la hauteur du budget de production car son effet de levier n'est pas le même pour tous les films et plus particulièrement en animation.
    - L'usage de ce ratio basé sur le budget de production plutôt que le montant de l'investissement de Téléfilm est contraire à la logique voulant que les entreprises de production déploient les meilleurs efforts pour maximiser toutes les sources de financement mises à leur disposition pour se doter de budgets de production compétitifs à l'échelle internationale.
    - Nous demandons à Téléfilm de bien vouloir donner plus d'explications quant au tableau que l'on retrouve en haut de la page 7 sur les sommes des ratios pondérés afin de nous permettre de nous prononcer sur cette recommandation. Est-ce des seuils minimums à atteindre pour avoir accès au fonds ? Ou des pondérations par province ? En l'état, la recommandation n'a pas le soutien de l'AQA.

- Recommandation 4 : appliquer la règle de neutralité des plateformes et des marchés dans le calcul des recettes brutes : aucun commentaire
- Recommandation 5 : créer un volet d'aide au bouclage des projets : mis à part l'impact négatif potentiel sur le budget global de développement de Téléfilm, plus de détails sur son fonctionnement sont requis pour émettre des commentaires (budget du programme, hauteur de la participation de Téléfilm, dépenses admissibles et critères d'admissibilité ?)
- Recommandation 6 : réviser les dépenses admissibles après consultation auprès de l'industrie :
  - Y-aura-t-il maintien des dépenses de bible graphique et de scénarimage ? Qu'en est-il de la hauteur de la participation de Téléfilm en % ? Nous demeurons disposés à en discuter avec Téléfilm.
- Recommandations 7, 8 et 10 : sans commentaires
- Recommandation 9 : des seuils régionaux seront appliqués à l'ensemble des 100 compagnies des paliers B et C.
  - SVP expliquer le rationnel derrière la décision d'exclure les seuils régionaux du Palier A (les 25 compagnies canadiennes qui auront 75,000\$ d'enveloppe de développement). Quelle est la définition de seuils régionaux ? La définition à laquelle le milieu est habitué, se définit comme les régions à l'extérieur des grands centres de décisions; est-ce celle-ci que vous utilisez ? Si oui, nous souhaitons souligner l'importance du respect de la production régionale pour en assurer la vivacité de production à la grandeur du pays.

#### PROGRAMME TALENT EN VUE

Étant donné les limites des budgets des films (150,000\$ à 500,000\$) admissibles, l'AQA conclue que les films d'animation ne seront que dans de rares exceptions, nous n'émettrons aucun commentaire.

En foi de quoi le conseil d'administration de l'Alliance Québec Animation demeure disponible pour toute discussion ultérieure afin d'échanger sur ses recommandations.

Montréal le 6 avril 2021

Membres du conseil d'administration de l'Alliance Québec Animation

Jacques Bilodeau, co-président

Marie-Claude Beauchamp, co-présidente

Renaud Sylvain, vice-président

François Deschamps, trésorier

François Trudel, administrateur

Luc Chatelain, administrateur

Chantal Cloutier, administratrice

Bernard Lajoie, administrateur

Madeleine Lévesque, administrateur

Nadja Cozic, administrateur